

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article128>



LES ÉTAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

- Voie PROFESSIONNELLE - La voie professionnelle : FORMATION CONTINUE - VAE : on vous explique tout -



Date de mise en ligne : dimanche 12 avril 2020

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

[bleu] [fuchia]Cerner votre PROJET PROFESSIONNEL[/fuchia]/[bleu]

Avant de se lancer dans une VAE, il s'agit de

- de **Respecter les [fuchia] LES ÉTAPES DE LA VAE[/fuchia]**
- (voir tableau de bord en PJ
<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>)

Pour cela, vous pouvez bénéficier de conseils auprès **[fuchia]**

- **d'un point relais VAE[/fuchia]** ><http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc> présent dans diverses structures (Pôle emploi, mission locale, CIO, etc.).

[fuchia] Ces points d'information[/fuchia] ><http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc> vous informeront sur les diplômes possibles selon votre parcours et votre expérience, sur les organismes certificateurs en fonction du diplôme visé et les possibilités de financement.

